Envoyé en préfecture le 09/02/2018 Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

-9 FEV. 2018

ID: 056-215601626-20180206-DB20180201-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du mardi 6 février 2018

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2018

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINIO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS (point 1 à 02c), Jean-Luc MADEC à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

<u>Présents</u>:

- ouverture de la séance

29

- point 03 à 14

: 30

Absents excusés avant donné des

pouvoirs :

- pour la séance

: 03

- début séance à 02c compris : 01

Envoyé en préfecture le 09/02/2018 Reçu en préfecture la 09/02/2018

Affichė le

- 9 FEV. 2018

ID: 056-215601626-20180206-DB20180201-DE

DIRECTION DES RESSOURCES

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2018

Rapporteur: Antoine Goyer

Il est proposé en 2018 les taux d'imposition comme suit :

	Taux d'imposition	Taux d'imposition
	2018	2017
- Taxe d'habitation :	17,34 %	17,34 %
- Foncier Bâti	30,83 %	30,83 %
- Foncier non Bâti	44,22 %	44,22 %

Compte tenu de l'estimation de l'évolution des bases le produit des trois taxes sera le suivant :

- Taxe d'habitation :	30.953.000 x 17,34 % =	5.367.250 €
- Foncier Bâti	23.266.000 x 30,83 % =	7.172.908 €
- Foncier non Bâti	183.000 x 44,22 % =	80.900 €

12.621.058 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines» et « Economie, emploi, tourisme » du lundi 29 janvier 2018;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé. Pour extrait certifié conforme,

